

Déclaration des scientifiques pour le Traité mondial sur les plastiques – mise à jour pour le CIN-5

(Pour diffusion le 23 novembre 2024 - [communiqué de presse et liste des auteurs](#))



Installation et photo : Benjamin Von Wong

Les signataires de cette déclaration sont des scientifiques indépendants ayant une expertise sur les plastiques¹ et qui sont exempts de conflits d'intérêts associés au cycle de vie des plastiques².

La pollution plastique³ représente un problème environnemental et de santé humaine majeur à l'échelle mondiale. Elle a un impact négatif sur les dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable.

Environ 460 millions de tonnes de plastiques sont produites chaque année, et la production devrait tripler d'ici 2060 selon les taux de croissance actuels (~4 %/an). Afin de protéger la santé humaine et l'environnement, nous appelons les membres du Comité Intergouvernemental de Négociation des Nations Unies

à s'entendre sur un traité mondial exhaustif et ambitieux sur les plastiques, qui réponde de manière précise et efficace aux preuves scientifiques robustes, y compris, mais sans s'y limiter aux points suivants :

- **La pollution plastique se produit tout au long du cycle de vie des plastiques, dès l'extraction et la production des matières premières, puis pendant l'utilisation, l'élimination, le retrait des plastiques déjà présents dans l'environnement, le recyclage, l'incinération et la remédiation des environnements contaminés.**
- **La pollution plastique est à l'origine de dommages considérables et généralisés, notamment d'impacts négatifs sur l'environnement, le climat, la biodiversité et la santé humaine. Elle a également des répercussions négatives sur l'économie ainsi que sur les droits humains, l'équité et le bien-être.**

Les dommages causés par la pollution plastique ne peuvent être évités par la seule amélioration de la gestion des déchets. Pour que le traité soit efficace, la pollution plastique doit être abordée selon la hiérarchie des déchets, en donnant la priorité à la réduction et à l'élimination, dans un délai défini, de la production de polymères plastiques primaires, puis à la reconception, au réemploi, à la réutilisation, au re-remplissage, à la réparation, réaffectation et refabrication, ainsi qu'à une gestion des déchets plus sûre et plus durable.

Basé sur des preuves scientifiques solides, un traité réussi nécessitera des **mesures globales et juridiquement contraignantes appliquées à l'ensemble du cycle de vie des plastiques**, pour que les parties s'engagent à :

- **réduire la production de plastiques non essentiels**, rapidement et significativement, quelles que soient les matières premières dont ils sont issus
- **réglementer la production, l'utilisation et les émissions de substances chimiques des plastiques**, y compris les polymères, et de groupes de substances chimiques
- **réduire la production de plastiques sous forme de micro- et nanoplastiques ainsi que leurs émissions depuis les produits**
- garantir **la transparence** en divulguant les informations sur la sécurité et la durabilité des plastiques, sur leur composition et sur leurs impacts sur la santé
- garantir **le suivi et la traçabilité** des plastiques
- établir des **méthodologies harmonisées pour la collecte des données et la déclaration** des flux de plastiques, afin de combler les lacunes critiques en matière de données
- promouvoir **le réemploi, la réutilisation, le re-remplissage, la réparation et la refabrication** des produits plastiques
- améliorer les systèmes de gestion des déchets, avec une collecte, un tri, un traitement, un recyclage et/ou une élimination sûrs et durables

- **surveiller** régulièrement les progrès réalisés en matière de prévention de la pollution plastique et en rendre compte
- **protéger les droits humains** des populations, des travailleurs et des communautés

Les données scientifiques indiquent qu'une mise en œuvre réussie nécessitera :

- des mécanismes **de financement dédiés, une assistance technique et un renforcement des capacités**
- des **réglementations en matière de commerce international**
- **des stratégies assurant une transition juste** pour les populations, les communautés et les travailleurs
- des critères de **sécurité et de durabilité** harmonisés au niveau mondial
- une évaluation harmonisée de **l'utilisation essentielle de tous les plastiques** et un soutien aux parties pour qu'elles éliminent rapidement les groupes de plastiques figurant en annexe du traité
- la priorité accordée aux **droits humains**, y compris le droit à un environnement sûr, propre et sain, et le droit à l'accès à l'information et à la science
- **donner priorité aux contributions des détenteurs de droits des peuples autochtones**
- garantir la **transparence des travaux et des processus décisionnels** en assurant la participation active de **scientifiques, d'experts et de spécialistes indépendants**, pluridisciplinaires et respectant l'équilibre femmes/hommes, et qui sont représentatifs de tous les stades du cycle de vie des plastiques et sont exempts de conflits d'intérêts
- **une surveillance mondiale normalisée des plastiques**, nécessaire pour gérer et mesurer l'efficacité du traité et en **rendre compte**, ainsi que pour assurer le respect des mesures

Sur la base de ce qui précède, nous, les soussignés, appelons les membres du Comité Intergouvernemental de Négociation des Nations Unies à s'entendre sur un traité global et ambitieux sur les plastiques afin de mettre fin à la pollution plastique d'ici 2040.

En signant cette déclaration, chaque signataire déclare être un expert scientifique indépendant dans un ou plusieurs aspects du cycle de vie des plastiques et ne pas avoir de conflits d'intérêts liés à la chaîne d'approvisionnement des plastiques.

[CLIQUEZ ICI POUR SIGNER LA DÉCLARATION](#)

[LISTE DES SIGNATAIRES](#)

- 1. Les plastiques** comprennent les substances chimiques associées aux plastiques tout au long de leur cycle de vie, y compris les polymères et produits, les substances ajoutées intentionnellement et non intentionnellement, les micro- et nanoplastiques ainsi que les alternatives aux plastiques.
- 2. Le cycle de vie des plastiques** commence avec l'extraction des matières premières d'origine biologique et fossile utilisées dans la production des plastiques, inclut le transport, la production, la fabrication, l'utilisation et les phases de fin de vie, conformément aux définitions de travail du PNUE pour la pollution plastique et à l'approche du cycle de vie complet des plastiques (Programme des Nations Unies pour l'Environnement, 2022).
- 3. La pollution plastique** inclut les produits en plastique, les matières plastiques, les polymères, les substances ajoutées intentionnellement ou non intentionnellement dans les plastiques, les micro- et nanoplastiques et autres produits de dégradation et de fragmentation, ainsi que les autres émissions chimiques liées aux processus industriels tout au long du cycle de vie des plastiques, de l'extraction à l'élimination des déchets, en passant par la production, le commerce, l'utilisation et le traitement des déchets.